

Rendez-vous de la Diversification

Gembloux

28/01/26





Quelles pistes
pour financer mon projet
en circuit court ?

Solutions et enjeux

Agenda

- ▶ Introduction
- ▶ Se financer en capital
- ▶ Se financer en dette
- ▶ Comment atteindre le grand public ?
- ▶ Acteurs wallons offrant des solutions de financement
- ▶ Cas concrets
- ▶ Partages d'expériences

Introduction

Introduction sur le secteur du circuit-court

1.135 acteur·rices actif·ves dans le circuit-court

- ▶ Dont 140 entreprises en économie sociale (12,3%) → attrait de la forme coopérative (levées de fonds citoyennes, gouvernance partagée, extension de son réseau et des consommateur·rices)
- ▶ 23 dossiers financés en 2024

Un bon accompagnement passe par une préparation des porteur·ses de projets ou entreprises pour les demandes de financement

- ▶ Quand est-on prêt·e pour contacter les organismes financiers ?
- ▶ A qui conseiller quel type de solution de financement ?
- ▶ Qu'est-ce que vous pouvez conseiller ?

Solutions types de financement d'un projet

Temporalité	Besoins à financer	Solutions de financement	Sources de financement / Partenaires financiers
Long terme / moyen terme (> 1 an)	Immobilisations incorporelles (FDC, brevets, licence, ...)	<ul style="list-style-type: none">• Fonds propres (FP) / quasi FP• Emprunts MT / LT• Subsides ponctuels ou structurels• Dons	<ul style="list-style-type: none">• Actionnaires (en direct / via plateforme de crowdfunding)• Obligataires• Invest privé / public• Organismes de crédit• Prêteurs particuliers• Plateformes de <i>crowdlending</i>
	Immobilisations corporelles (bâtiment, machines, matériel roulant, ...)		
Court terme (<=1 an)	Besoin en fonds de roulement	<ul style="list-style-type: none">• FDR• Crédit de trésorerie / de caisse• <i>Straight loan</i>	<ul style="list-style-type: none">• Pouvoirs publics• Philanthropes / mécènes
	Besoin ponctuel de trésorerie (contrat, subsides)		

Financement d'une entreprise en circuit court

Focus sur deux catégories de financement

- ▶ Capitaux propres / capital pour celles et ceux en entreprise
- ▶ Endettement :
 - ▶ Emission d'obligations et prêts coup de pouce
 - ▶ Solutions de prêts ou garanties pour le secteur circuit-court

Comment atteindre des investisseur·euse·s ?

- ▶ Lancer la recherche soi-même ?
- ▶ Faire appel à une plateforme de crowdfunding disposant déjà de son réseau ?

Se financer en capital

Se financer en capital

Possibilité de faire appel aux citoyen·ne·s pour se financer

- ▶ Appel pour trouver des actionnaires.
- ▶ En vue de protéger les investisseur·euse·s, il existe une réglementation stricte de l'offre au public d'instruments de placement (« OPIP ») → pour une communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à + de 150 personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur l'instrument de placement, de manière à permettre à celles-ci de décider de les souscrire.
- ▶ Loi du 11 juillet 2018 « *relative aux offres au public d'instruments de placement (OPIP) et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières* ».

Se financer en capital

Le contenu et les modalités des communications relatives à l'offre publique d'instruments de placement sont strictement réglementés

- ▶ 3 régimes selon les montants levés sur une période de 12 mois auprès des citoyen·ne·s :
 - ▶ régime *de minimis* : lever – de 500.000€ et max 5.000€ de contribution par personne
 - ▶ régime de publication d'une note d'information : pour lever entre 500.000€ et 5.000.000€, ou – de 500.000€ mais permettre de mettre plus de 5.000€ par personne
 - ▶ régime de publication d'un prospectus : pour lever + de 5.000.000€
- ▶ La note d'information constitue une info précontractuelle engageant l'émetteur des valeurs mobilières et l'investisseur·euse. Le contenu doit :
 - ▶ préciser notamment les raisons et les modalités de l'offre et les risques attachés à l'offre
 - ▶ être exact, loyal et non trompeur

Se financer en capital – incitants fiscaux

En vue de promouvoir les aides aux entreprises et/ ou indépendant·e·s, des mesures existent pour inciter :

- ▶ des investissements en capital à risque → Le **Tax shelter** pour start-up et scale-up, mesure fédérale

Se financer en capital – Tax shelter

Tax shelter pour Startups

- ▶ Les personnes physiques qui souscrivent au capital d'une jeune entreprise (moins de 4 ans) peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt :
 - ▶ 30 % pour les investissements dans les petites entreprises
 - ▶ 45 % pour les investissements dans les micro-entreprises
- ▶ Une micro-entreprise est une entreprise qui répond à au moins 2 des 3 critères suivants :
 - ▶ le total du bilan est < ou = à 450.000 €
 - ▶ le chiffre d'affaires, hors taxe sur la valeur ajoutée, est < ou = à 900.000 €
 - ▶ le nombre de travailleur·se·s occupé·e·s, en moyenne annuelle, est < ou = à 10

Se financer en capital – Tax shelter

Tax shelter pour Startups

- ▶ Cette réduction d'impôt est assortie de conditions et de limitations
- ▶ La réduction d'impôt ne devient définitive que lorsque les investisseur·se·s gardent les actions en portefeuille 4 ans (sinon, reprise proportionnelle)
- ▶ L'avantage fiscal porte sur un montant maximal de 100.000 € par an et la participation de chaque investisseur·se est limitée à 30 % du capital de l'entreprise
- ▶ Réduction d'impôt non-applicable aux dirigeant·e·s de la société
 - ▶ Plus d'informations sur :
https://finances.belgium.be/fr/particuliers/avantages_fiscaux/investir-dans-petite-entreprise-tax-shelter-start-up-scale-up

Se financer en capital – Tax shelter

Tax shelter pour **Scaleups**

Globalement les mêmes conditions que pour le tax shelter startup mais l'entreprise doit remplir l'un des critères suivants :

- ▶ le **chiffre d'affaires annuel** de la société a crû d'au moins **10 %** en moyenne par exercice d'imposition OU
- ▶ Le **nombre d'équivalents temps plein** que la société occupe en exécution de contrats de travail, a crû d'au moins **10 %** en moyenne par exercice d'imposition.

- ▶ Plus d'informations sur : https://www.minfin.fgov.be/myminfin-web/pages/public/fisconet/document/7049b083-3ae7-4250-bb35-c00b9130fb02#_III._Quelles_soci%C3%A9t%C3%A9s

Se financer en dette

Se financer en dette

Acteurs classiques (organismes bancaires)

Et acteurs publics avec des solutions sur mesure pour le circuit court (avec limitations)

Se financer en dette – émission d'obligations

Possibilité de faire appel aux citoyen·ne·s pour se financer

- ▶ Appel pour trouver des prêteur·se·s par des entreprises.
- ▶ En vue de protéger les investisseur·euse·s en dette dans son entreprise, les règles sont les mêmes qu'en matière d'émission d'actions/ parts

Se financer en dette – incitants fiscaux

En vue de promouvoir les aides aux entreprises et/ ou indépendant·e·s, des mesures existent pour inciter :

- ▶ des investissements en prêt → Le prêt « Coup de Pouce » en région wallonne valable aussi pour les indépendant·e·s

Se financer en dette – le prêt Coup de Pouce

Mécanisme du prêt Coup de Pouce

- ▶ Conditions pour le·la prêteur·se
 - ▶ une personne physique concluant un prêt en dehors de ses activités professionnelles, assujetti·e à l'IPP et qui n'est emprunteur·se d'un autre Prêt Coup de Pouce
 - ▶ pas un·e employé·e de l'emprunteur·se
 - ▶ pas être lié·e à l'emprunteur·se (pas actionnaire, ni administrateur·rice, etc.)
- ▶ Conditions du prêt subordonné
 - ▶ durée fixe de 4, 6, 8 ou 10 ans
 - ▶ crédit bullet ou prêt amortissable
 - ▶ taux entre 2,25% et 4,50% pour 2025
- ▶ Avantages pour le·la prêteur·euse
 - ▶ **crédit d'impôt** de 4% les 4 premières années fiscales, 2,5% les suivantes
 - ▶ **garantie publique** : crédit d'impôt unique de 30% du capital perdu

Comment atteindre le grand public ?

Comment atteindre le grand public ?

Selon wikifin le **crowdfunding** (le « financement par la foule ») consiste

« à récolter de l'argent auprès du grand public pour financer une entreprise ou un projet. L'idée de base est de récolter des petits montants auprès d'un grand nombre de personnes »

Pourquoi recourir au crowdfunding ou des investisseur·se·s externes ?

- ▶ Renforcer le financement de l'entreprise
- ▶ **Sensibiliser, responsabiliser et impliquer** le public à la thématique sur laquelle travaille l'entreprise
- ▶ Les citoyen·ne·s qui financent sont souvent la première **clientèle** et/ou les **ambassadeurices** de l'entreprise
- ▶ Outil de financement pratique

Comment atteindre le grand public ?

Différentes formes de crowdfunding

1. Le mécénat – don, avec ou sans contre partie
2. La **souscription de capital** – actions
 - ▶ mise en commun d'une somme d'argent
 - ▶ augmentation du capital de la société
 - ▶ rémunération conditionnée
 - ▶ conditions de sortie et de remboursement des parts
3. La **souscription de prêts** – obligations ou prêts subordonnés
 - ▶ représentent la part d'un emprunt émis par une entité
 - ▶ consiste en un prêt pour une durée déterminée en échange d'un intérêt
 - ▶ les modalités sont fixées contractuellement

Financement auprès du public – ça fonctionne ?

Succès dépendant des actions mises en œuvre :

- ▶ Créer les outils financiers avec l'aide de structures d'accompagnement
- ▶ Mettre en place des outils de suivi de l'investissement
- ▶ Etablir un plan stratégique
- ▶ Affecter du personnel pour assurer la communication
- ▶ Centraliser des données de contact
- ▶ Organiser de séances de communication
- ▶ Réseauter pour obtenir des relais sectoriels
- ▶ Relancer et répondre aux questions des investisseur·se·s

Financement auprès du public – ça fonctionne ?

Passer par une plateforme ?

- ▶ Statut de « *plateforme de financement alternatif* »
- ▶ Pour développer une plateforme de « *crowdfunding financier* » en Belgique, il faut être agréé par la FSMA. La liste des plateformes est publiée sur son site
- ▶ Services offerts par les plateformes :
 - ▶ a) la commercialisation d'instruments de placement émis
 - ▶ b) le service de conseil en investissement
 - ▶ c) le service de réception et transmission d'ordres



MIMOSA



L | I | T | A .co

ecco nova
SUSTAINABLE INVESTMENT COMMUNITY

growingd / bxl
build your city

gofundme™

c CROWD'IN

WE

Acteurs wallons offrant des solutions de financement

Financité – Pôle Agence conseil

Financité

- ▶ **Sensibilisation & promotion**

- ▶ **Information et orientation**

Séances d'information et d'orientation collectives à des personnes qui souhaitent entreprendre ou qui entreprennent.

- ▶ **Accompagnement pluridisciplinaire et consultances ponctuelles**

1. définition du « *mix financier* » adapté au projet
2. création des produits financiers *ad hoc*
3. analyse de l'impact de l'appel à épargne sur la gouvernance du projet
4. volet juridique du financement citoyen
5. stratégie et outils de certification pour garantir les financeurs potentiels de l'entreprise que l'argent investi contribue réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et environnementale
6. stratégie et outils de communication de la campagne de levée de fonds citoyen
7. volets administratifs et fiscaux du financement

Accompagnement et financement des entreprises à toutes les étapes de leur développement.

Nous soutenons les indépendants, les commerçants, les entrepreneurs, les coopérateurs et les dirigeants de petites, moyennes et grandes entreprises.

Interventions via 3 leviers :

Capital

WE peut entrer dans votre capital pour vous donner l'assise nécessaire dans vos projets d'investissements. Cela contribue à renforcer votre haut de bilan, ce qui vous permet de lever plus facilement des fonds auprès d'autres acteurs privés ou d'institutions bancaires.

Prêts

Prêts standardisés ou sur-mesure, bénéficiez de ce financement, quelle que soit la taille votre entreprise, jusqu'à des montants de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Garanties

Pour faciliter l'obtention de votre crédit auprès de votre banque, WE peut s'en porter garant, aussi bien dans le cas d'un investissement, que pour couvrir un besoin de trésorerie ou racheter un actif.

Critères d'éligibilité

- ▶ Être une entreprise*, en ce inclus les indépendants

* Cas particuliers pour les ASBL marchandes

- ▶ Située en Région wallonne (siège d'exploitation et/ou lieu d'investissement).
- ▶ N'étant pas en difficulté financière :
 - ✓ Fonds propres > 0
 - ✓ Pas en procédure collective d'insolvabilité (PRJ)

Pour les entreprises de plus de 3 ans uniquement :

- ✓ Fonds propres > $\frac{1}{2}$ capital social (primes d'émission incluses) OU
- ✓ Perte sur les 12 derniers mois < $\frac{1}{4}$ du capital

Secteurs éligibles

Tous les secteurs éligibles (industrie, services, négoce, construction, commerce de détail, Horeca)

Sauf :

- ▶ banque, finance, assurance (à l'exception des courtiers en assurances multimarques) ;
- ▶ promotion immobilière au sens large;
- ▶ production et/ou distribution d'énergie ou de l'eau, à l'exception de la production d'énergies issues de sources d'énergies renouvelables ou de cogénération de qualité ;
- ▶ l'enseignement et la formation ;
- ▶ la culture, à l'exception de la production audiovisuelle;
- ▶ le transport de marchandises par route pour compte de tiers, uniquement lorsque le financement concerne l'acquisition d'un (de) véhicule(s) de transport de marchandises par route

Pour les garanties et prêts sous « De Minimis », sont, par ailleurs, exclus :

- ▶ La pêche et aquaculture (<> transformation et commercialisation éligibles)
- ▶ La production primaire de produits agricoles (<> transformation et commercialisation sur site distinct éligibles)

Les prêts « standards »

Caractéristiques des prêts standards :

- ▶ Prêt subordonné
- ▶ Toujours **conjoint à un crédit bancaire** (sauf Easy'Green classique)
- ▶ Durée identique au crédit bancaire conjoint et max 10 ans ou 15 ans (+ 2 ans de franchise en capital)
- ▶ Prêt amortissable remboursable trimestriellement (capital constant)
- ▶ Taux « hors marché »
 - Calcul d'une aide à l'entreprise (régime de minimis)

Les prêts « standards »

Plafond	Produit*	Dépenses	Montant max.	Taux d'intérêt
≤ 75.000 €	 Online	Investissements BFR Acquisitions	1X crédit bancaire	Taux crédit – 2% Min. 2,5%
	 Digit online	Digitalisation	2X crédit bancaire	Taux fixe : 1,5%
	 Easy'Green online	Investissements réduisant l'empreinte carbone	2X crédit bancaire	Taux crédit – 2% Min. 2,5%

*objet de financement peut-être différent de celui du crédit bancaire

Les prêts « standards »

Plafond	Produit	Dépenses	Montant max.	Taux d'intérêt
> 75.000 € ≤ 1.000.000 €	 Prêt subordonné WE	Investissements acquisitions	1X crédit bancaire	Taux crédit – 2% Min. IRS +1,25%
≤ 1.000.000 €	 Prêt Easy'Green classique*	Toute diminution d'empreinte carbone	Jusqu'à 100% des besoins 3.000.000€ d'encours/entr.	Taux : fonction de l'impact carbone Min. 2,5 %

* Possibilité de financer 100% du besoin

Garantie WE PME



- ▶ **Montant** : Maximum 75% du(des) crédit(s) bancaire(s)* avec un engagement maximum en garantie, dans la majorité des cas, de 1.500.000€.

* Crédit(s) amortissable(s) ou ligne court terme (d'une durée déterminée de minimum 12 mois)

- ▶ **Durée de la garantie** : Maximum la durée du crédit bancaire garanti et maximum 10 ans
- ▶ **Coût** : Commission payée en une fois au début de 1% du SRD annuel garanti ou 1,1% si la garantie est sollicitée sur une durée inférieure à la durée du crédit bancaire.

Réduction de 0,05% si financement spécifique pour des investissements ou entreprises durables

- ▶ **Indemnisation** : Intervention calculée après réalisation des éventuelles sûretés consenties à la banque et considérées comme spécifiquement affectées au crédit garanti (effet supplétif).
- ▶ **Avec le soutien du Fonds Européen d'Investissement** : contre-garantie à 50%, voire 70%* dans certains cas

* Enveloppe Innovation & Digitalisation et Enveloppe Sustainability (investissements ou entreprises durables)

W.ALTER – Solutions de financement



Apport (fonds propres)

Max 200.000 €/projet ou 500.000€ si transition énergétique

% de détention max de 50%

Pas de sortie de W.ALTER durant les 5 premières années

Prêt

Min 30.000€ - max 1 M€

Pas de garanties personnelles

Taux d'intérêt et durée de remboursement à convenir

En direct ou en cofinancement avec d'autres partenaires

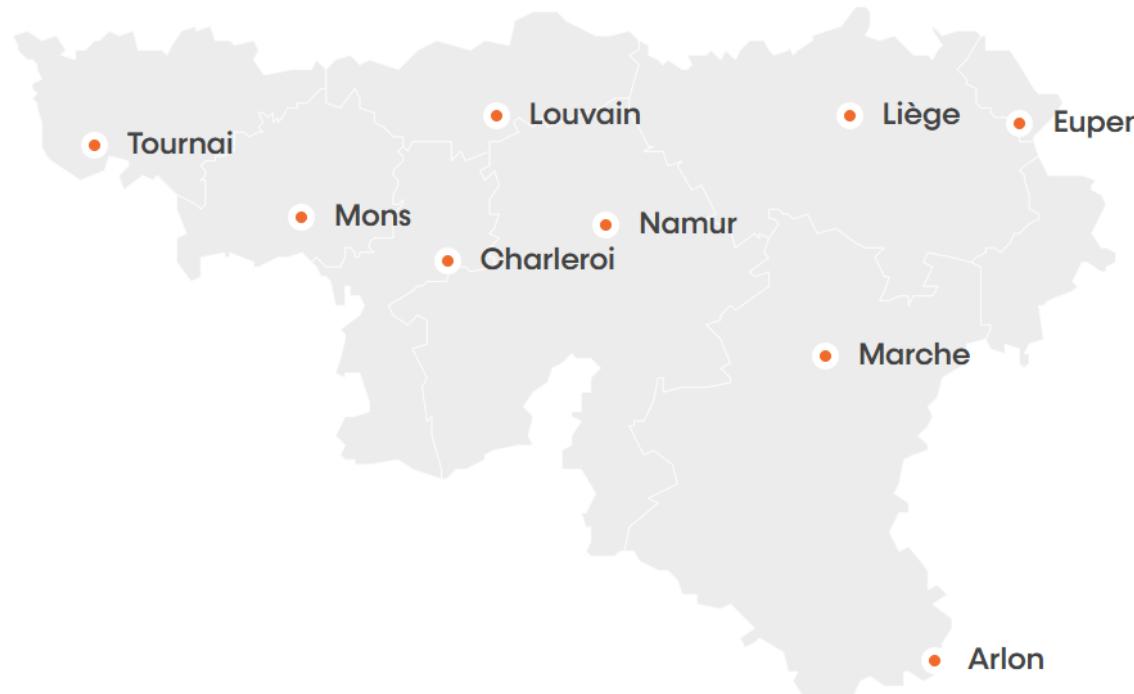
Produits sur mesure, en fonction des besoins



Les Invests Wallons – Interlocuteurs directs des PMS

Sociétés d'investissement et de financement à capital mixte (privé/public) actives sur l'ensemble du territoire wallon.

- ▶ **Acteurs de proximité : financement, conseil stratégique, mise en relation**
- ▶ Financement sur mesure : de la participation au capital au prêt garanti



Tournai	WAPINVEST
Mons	IMBC
Charleroi	SAMBRINVEST
LLN	INVEST.BW
Namur	NAMURINVEST
Marche	INVESTSUD
Arlon	LUXEMBOURG DEVELOPPEMENT
Liège	NOSHAQ
Eupen	OSTBELGIENINVEST

Cas concrets

Altérez-vous

Café citoyen créé en juillet 2009 à Louvain-la-Neuve

- ▶ Acquisition du fonds de commerce de la cellule commerciale voisine afin de s'agrandir pour 180 000 €
- ▶ Sources de financements :
 - ▶ Apports privés : 35 k€
 - ▶ Crowdfunding : 7,5 k€
 - ▶ Capital WE (via W.ALTER) : 35 k€
 - ▶ Crédit WE (75%) et crédit bancaire (25%) : 102,5 k€



Little Green Box

Box repas bio, locale et presque zéro déchets

- ▶ Besoins
 - ▶ Aménagements et achat de matériel
 - ▶ Acquisition d'une entreprise avec bâtiment
 - ▶ Fonds de roulement
- ▶ Interventions en garantie et en financement



Cas concrets de levées de fonds citoyennes

- ▶ Brasserie Coopérative Liégeoise → émission de parts pour 34.250 € en 2022
- ▶ Vin du Pays de Herve → émission de parts pour 80.000 € en 2021 et 70.000 € en 2022
- ▶ Vin de Liège → émission de parts pour 1.200.000 € en 2021
- ▶ Terre-en-vue → plusieurs levées de fonds depuis 2018 – en dette et capital – plus de 7m € de capital à fin 2023
- ▶ Cycle en terre → plusieurs levées de fonds et un capital de 674k € à fin 2023

Partages d'expériences

- ▶ Des expériences positives et claires sur quand inviter les porteur·ses de projet ou l'entreprise à contacter les financeurs ?
- ▶ Des dossiers à vos yeux matures qui ne sont pas passés ?
- ▶ Des exigences spécifiques difficiles à rencontrer dans des dossiers passés ?
- ▶ Freins majeurs des organismes financiers ?
- ▶ Quels sont vos besoins pour mieux accompagner sur le volet financement ?

CONTACTS UTILES

Guillaume JADIN – Conseiller juridique et responsable de projet
Tél : 02 225 44 57
Mail : guillaume.jadin@financite.be

Financité

Morgane BOZET – Analyste Prêts & Garanties
Tél : 04 230 55 07
Mail : morgane.bozet@wallonie-entreprendre.be

WE Wallonie
Entrepren dre

Maxime BOUCHAT – Investment Manager W.ALTER
Tél : 04 221 99 32
Mail : maxime.bouchat@wallonie-entreprendre.be


W.ALTER

WE Wallonie
Entrepren dre



wagralim

APPETITE FOR INNOVATION

LE PÔLE DE
L'INNOVATION
AGROALIMENTAIRE

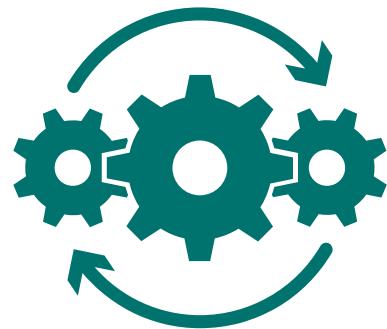
NOTRE PÉRIMÈTRE D'ACTION

Le système alimentaire => de la fourche à la fourchette

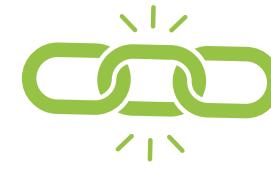
Production primaire



Transformation



Distribution/
consommateur



Employeurs



1.648
employeurs



travailleurs
par employeur

Un véritable secteur PME

Points à retenir

95 % des employeurs comptent moins de 50 travailleurs

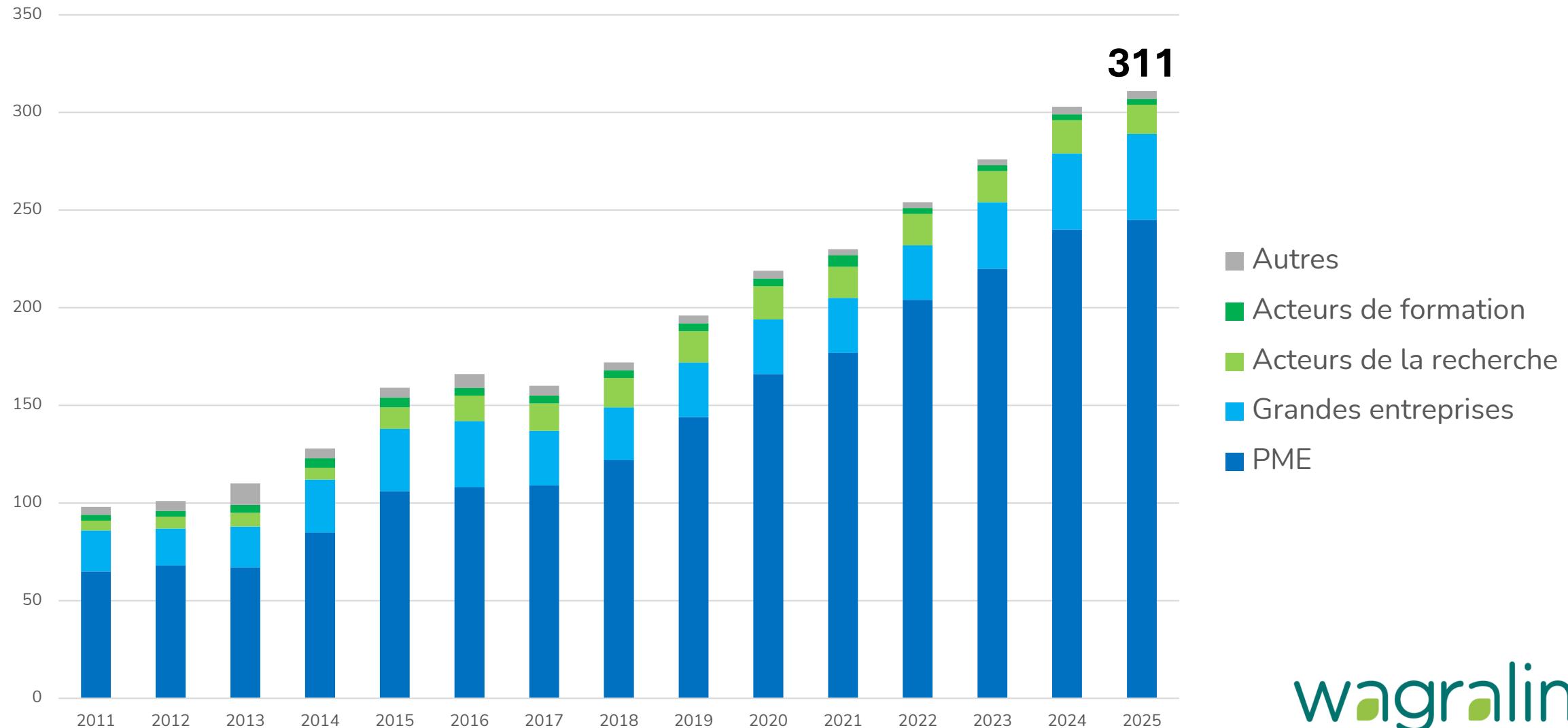
31 % des employeurs de l'industrie alimentaire belge se trouvent en Wallonie

+ de 300 membres

Hina Group																					

Evolution membership

(MAJ – 27/11/25)



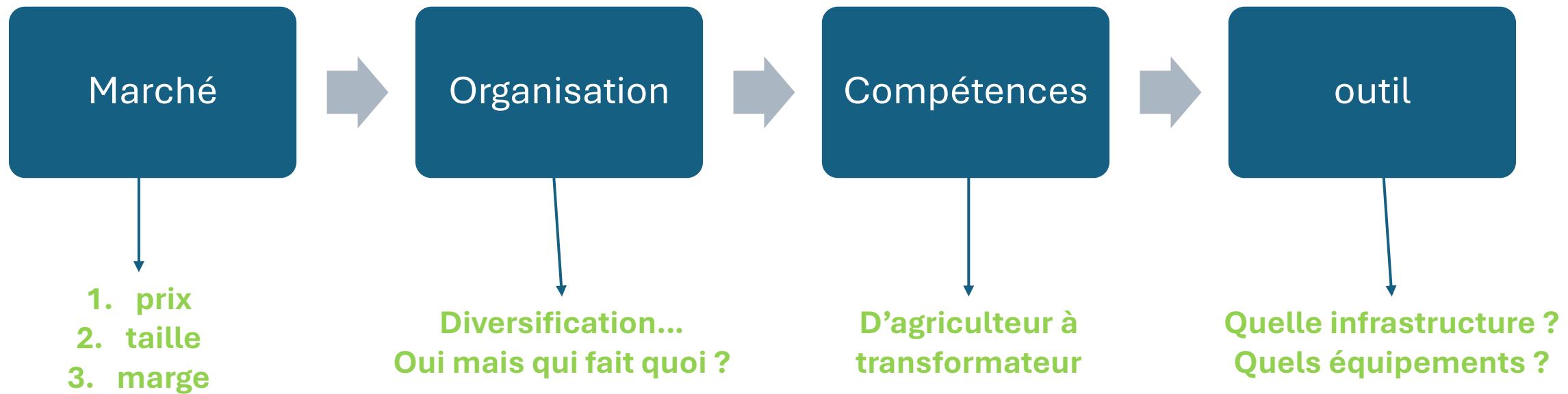
Quelles pistes pour financer mon projet en circuit court?

Ai-je droit à des primes ? Puis-je obtenir des prêts avantageux ? Comment me faire accompagner pour lever des fonds ? Cet atelier explore les différentes aides financières disponibles pour concrétiser votre projet entrepreneurial en circuit court.

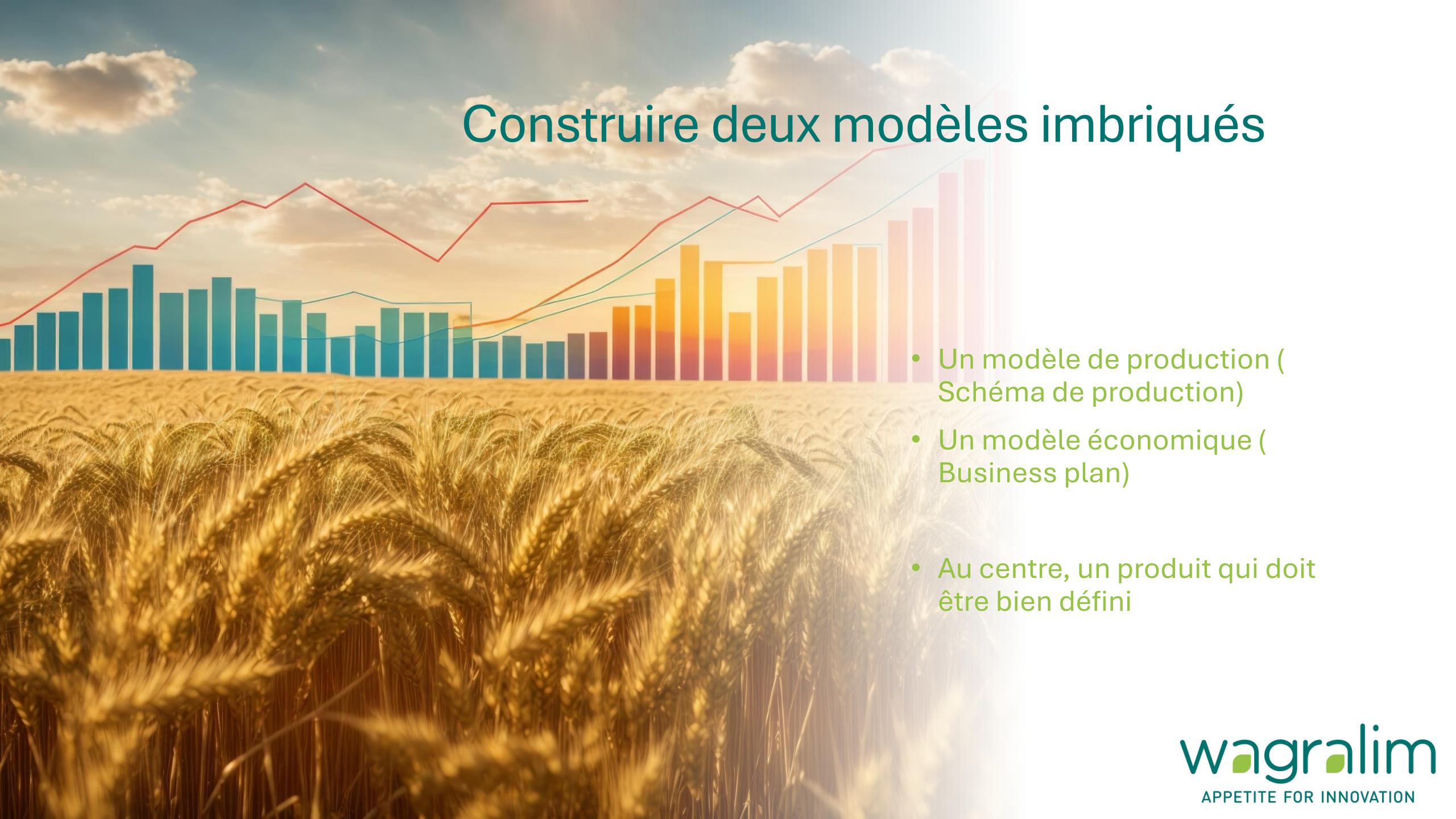
A photograph of a man and a young child standing in a grassy field. They are facing away from the camera towards a line of cattle grazing in the distance. The sun is low in the sky, creating a bright, hazy atmosphere and casting long shadows. The man is wearing a dark t-shirt and jeans, and the child is wearing a light-colored hoodie.

**Investir dans la diversification et les
circuits courts :
bien plus qu'une question de
primes**

La question du financement ne vient qu'après



- L'investissement est lié à une **innovation** dans la production
- L'**innovation** dans l'entreprise implique un investissement



Construire deux modèles imbriqués

- Un modèle de production (Schéma de production)
- Un modèle économique (Business plan)
- Au centre, un produit qui doit être bien défini

A person in a white lab coat and blue gloves is using a tablet computer to inspect a conveyor belt of glass bottles filled with orange liquid. The conveyor belt is moving from left to right, and the person is holding the tablet vertically, looking at the screen. The background is blurred, showing more of the factory environment.

Alors commence la question
de l'infrastructure et de l'équipement

Quel équipement ?

1. Type
2. Taille
3. Automation
4. Débit
5. Consommation

Alors commence la question
de l'infrastructure et de l'équipement

La meilleure décision peut être de **ne pas investir**

Ferme de Grange: ferme et meunerie

ANHÉE : UNE FARINE LOCALE ET AGROÉCOLOGIQUE

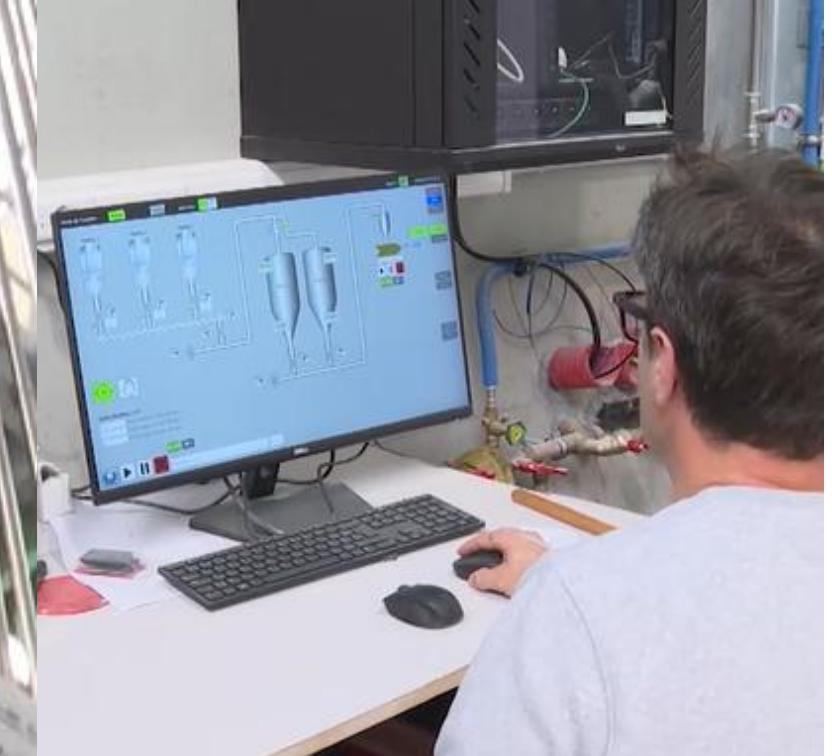


Ferme de l'Abreuvoir:
Agriculteur, meunier
et boulanger plus
travail à façon



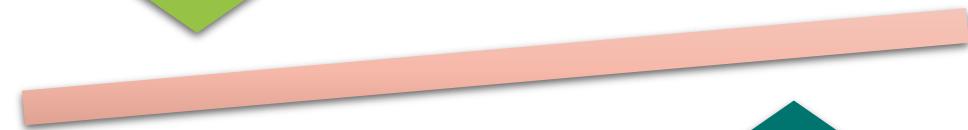


Moulin de Tongrines ,
500 tonnes de farine bio
par an

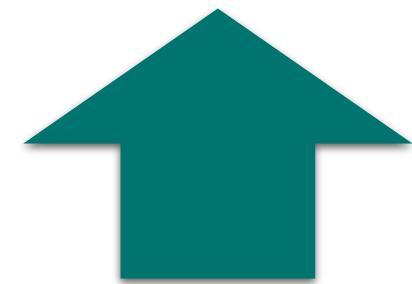




Capex



Opex



Energie !
main d'œuvre !

Aides à l'investissement ou appels à projets ?

Aides à l'investissement sont « pérennes »

un appel à projets est « ponctuel »

(Soutien à la recherche et innovation)

Règle absolue

Ne pas acheter ou même commander
avant d'avoir demandé une prime

Aucune aide possible
si l'investissement a déjà démarré.



Solliciter une prime
à l'investissement :
**opportunité ou
contrainte ?**

Les avantages

- Moins de fonds à financer
- ROI plus rapide
- Renforcement des fonds propres
→ signal positif pour les financeurs
- Effet levier sur le plan de financement
- Crédibilisation du projet vis-à-vis des partenaires

Les contraintes

- Travail préparatoire important
- Délais et règles strictes (timing, éligibilité)
- Rigidité du projet une fois validé
- Temps de coordination avec l'administration
- Nécessité d'une structuration claire et documentée

**Un bon projet n'a pas besoin d'une prime
pour exister.**

**La prime est un plus,
pas une condition de réussite.**

Deux cadres

 Aides agricoles → production primaire

 Aides économiques / industrielles → transformation

Quid de la transformation dans une entreprise agricole ?

Principe

Une entreprise agricole peut accéder aux aides “classiques” **uniquement** si le projet concerne **une activité distincte** de la production agricole.

- **Transformations** des produits,
- **Conditionnement**,
- **Valorisation**
- Activités relevant du **code NACE 10** (industrie alimentaire)

D'où l'importance de :

- **clarifier** le cadre d'aides
- **sécuriser** l'éligibilité **avant tout engagement**

Quid de la transformation dans une entreprise agricole ?

Principe

Un seul cadre d'aides possible

Un même investissement ne peut pas être soutenu
à la fois par des aides agricoles et des aides économiques.

👉 Le projet doit être **clairement positionné dès le départ.**

Analyse du projet comme :

1. un **projet économique**
2. un **business plan**
3. des critères d'**innovation, d'emploi et de durabilité**

Même si le porteur est une exploitation agricole

Seuils pour les aides directes

Les aides ciblent des **projets structurants** :

- PME : minimum 100.000 € ;
- Grande entreprise : minimum 1.000.000 € ;
- FEDER (PME industrielles) : entre 125.000 € et 250.000 € selon la taille.

Une aide conditionnée à la qualité du projet

le projet doit atteindre au moins **30 points sur 100** et couvrir au minimum **deux catégories sur les trois** suivantes :

1. **L'économie** (**innovation**, digitalisation, stratégie régionale),
2. **L'emploi** (création ou maintien)
3. **L'éco-performance** (décarbonation, économie circulaire).



Le rôle de Wagralim dans les projets d'investissement

Wagralim intervient

- *en amont des décisions d'investissement pour sécuriser les choix stratégiques et réduire les risques.*
- *Consolider le modèle à exposer aux investisseurs*

Wagralim ne fait pas

- *Ne finance pas directement les investissements*
- *Ne se substitue pas aux financeurs ou à l'administration*